40e Année - N° 3082. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 3 Novembre 1928.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

DOUZE francs par an

ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON

R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....1,25

Réclames (la ligne).....1,00

Commerciales (la ligne).....1,00

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

AU CONSEIL GENERAL

Construction du Canal de Ventavon

M. Galici Emile, rapporteur

Messieurs,

Le Conseil général des Basses-Alpes dans sa séance du 19 septembre 1923 avait voté le principe d'une subvention de 300.000 francs pour la construction du Canal de Ventavon.

Par lettre en date du 24 septembre 1928, adressé à M. le Préfet des Hautes-Alpes, M. l'Ingénieur en chef du Service Hydraulique des Hautes-Alpes a indiqué la nécessité qu'il y avait pour les Conseils généraux des Hautes et Basses-Alpes à réaliser leurs engagements en 1929. Cette obligation se justifie par les raisons suivantes :

« Le montant des dépenses effectuées à l'heure actuelle pour le canal de Ventavon s'élève à 1.688.000 francs.

Il reste à dépenser sur l'exercice 1928 la somme de 497.500 francs, dépense qui sera effective au 15 décembre 1928.

« A cette date la participation de l'Etat sera de 2.185.500 francs.

« Les dépenses engagées pour la station de Beynon obligeront le Ministre de l'Agriculture à nous ouvrir un crédit de 655.000 francs ce qui fera pour le montant de la participation de l'Etat la somme de 2.840.500 francs. La subvention de l'Etat ayant été fixée à 3.000.000 l'Etat aura donc à verser encore la somme de 159.500 francs.

« Le programme des travaux arrêté par le service prévoit pour fin 1928 et 1929 l'exécution d'un projet de rigoles secondaires de 250.000 francs et l'adjudication du projet de Valenty s'élevant à environ 500.000 fr. soit la somme de 750.000 francs à dépenser en 1929. Le montant des dépenses pour le Canal de Ventavon s'élèvera donc en 1929 à 3.590.000 francs environ.

« Le montant de la participation des départements des Hautes et Basses-Alpes s'élève à 600.000 francs à raison de 300.000 francs par département. Le total des subventions allouées au Canal de Ventavon s'élève à 3.600.000 francs alors que la participation des départements s'élèvera à 600.000 fr.

« Dans ces conditions M. l'Ingénieur en chef du Service Hydraulique par l'intermédiaire de M. le Préfet des Hautes-Alpes, propose au Conseil général des Basses-Alpes de vouloir bien inscrire au budget de 1929 la somme de 300.000 francs montant de sa participation aux travaux.

« Je crois devoir vous faire connaître que ce programme arrêté par le service pour le canal de Ventavon envisage un *commencement d'arrosage certain pour 1930, avec des essais pour 1929.*

« J'ai l'honneur de vous proposer en conséquence le renvoi à la Commission des Finances à l'effet de permettre à cette dernière d'examiner notre proposition et d'inscrire au budget de 1929 la subvention de 300 000 francs incombant au département des Basses-Alpes.

« La Commission a donné un avis favorable. »

En conséquence les conclusions du rapport de M. Galici sont adoptées. Le canal de Ventavon est désormais une réalité. Nous en remercions sincèrement notre représentant au Conseil général.

La question de l'usine électrique de Sisteron

Nos lecteurs se souviennent qu'aux termes du décret concédant la chûte Ventavon-Sisteron, la Société des Forces Motrices de la Durance était autorisée à prendre l'eau de la Durance à Ventavon, à la conduire à Sisteron, où elle devait **obligatoirement** construire une usine génératrice d'électricité en utilisant l'eau captée comme force.

Au mépris de cette obligation, la Société ne veut plus construire l'usine de Sisteron ; elle a édifié à mi-chemin, au Poët, une usine qui lui fournit une force suffisante pour actionner son usine de Saint-Auban ; elle se désintéresse du reste.

Elle aurait passé un accord avec la municipalité de Sisteron qui la dégagerait de son obligation de construire l'usine du Pont de Buech moyennant le paiement pendant 65 ans environ, d'une indemnité dérisoire de 30.000 francs par an.

Tous les esprits de bonne foi reconnaîtront que cette indemnité est loin de représenter l'intérêt qu'aurait eu pour Sisteron l'exécution des engagements pris, c'est-à-dire la construction de l'usine du Pont de Buech.

L'accord passé par la municipalité de Sisteron nous paraît un acte de mauvaise administration.

Heureusement la décision n'est pas définitive. Au cours de la présente session du Conseil Général, à une question du citoyen Emile Galici, il a été répondu par M. le Préfet que l'enquête de commodo et incommodo sur cet accord provisoire allait être ouverte simultanément dans les Basses-Alpes et les Hautes-Alpes le 5 *Novembre prochain.*

Que les Sisteronnais soucieux de leurs intérêts, retiennent cette date et qu'ils ne manquent pas d'aller à la mairie présenter leurs observations qui militent en faveur de la non acceptation du projet.

Tous diront sans nul doute que lorsqu'une société a obtenu une concession à charge par elle de construire une usine en un lieu déterminé par avance, elle doit être tenue de tenir ses engagements, si riche et si puissante soit-elle !

Dans la séance du 26 octobre courant, le Rapporteur à la Commission d'Electricité du Conseil Général aurait voulu que la Commission départementale fut seule à donner son avis au Ministre, après l'enquête de commodo et incommodo.

Le citoyen Galici fit alors remarquer que le Conseil Général avait l'an dernier voté un vœu demandant au Ministre des Travaux Publics de ne pas prendre de décision sur la demande à lui faite par la Société et qui tendait à être débarrassée de l'obligation de construire l'usine de Sisteron, et à la reconnaissance comme *définitive* de l'usine *provisoire* du Poët, avant que le **Conseil Général** ait été appelé à délibérer sur cette question. Une délégation était même allé trouver le Ministre à Paris pour lui confirmer ce vœu. Dés lors, il importait que le Conseil Général des Basses-Alpes *fut tout entier* appelé à donner son avis sur cette question avant que le Ministre ait pris une décision en ce qui le concerne.

C'est la thèse de notre concitoyen Emile Galici qui l'a emporté. Le Conseil Général des Basses-Alpes sera donc appelé à dire si la loi est égale pour tous, ou si au contraire les contrats n'obligent que les pauvres, les malheureux, alors que les riches et les puissants seraient dispensés de tenir leurs obligations.

Nous sommes en tous cas certains que notre Conseiller Général, le citoyen Emile Galici prendra avec l'énergie que nous lui connaissons la défense des intérêts de la ville de Sisteron qui nous paraissent en la circonstance avoir été quelque peu négligés.

SERVICES JUDICIAIRES

Situation faite aux justiciables de l'Arrondissement de Sisteron par suite de l'absence d'avoués dans cette localité.

M. Emile Galici, rapporteur

Messieurs,

La situation que je vais vous exposer une fois encore vous êtes, Messieurs, las de l'entendre et moi las de vous l'exposer. C'est en effet la quatrième fois que l'affaire revient devant vous : Il s'agit du traitement injuste imposé aux habitants de l'ancien arrondissement de Sisteron, lorsqu'ils veulent exercer leurs droits en justice.

Par suite de l'absence d'avoué à Sisteron tout habitant de cet arrondissement est tenu préalablement à toute chose avant de porter l'affaire à la barre : de faire présenter requête à Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel pour savoir à *quels avoués il doit s'adresser et devant quel tribunal sa demande doit être portée.* Coût avec les frais de voyage, 800 francs au minimum. C'est donc un impôt supplémentaire qui frappe tous les justiciables de l'arrondissement de Sisteron (et d'autres arrondissements dans le même cas) alors que tous les autres citoyens de France en sont exempts.

Le Gouvernement ému par cette fâcheuse situation avait déposé un projet de loi pour y mettre fin. Ledit projet fut soumis à la délibération de la Commission de législation Civile en février 1928. Hélas ! sur les 44 membres que compte cette Commission 7 seulement étaient présents au jour de la discussion ! 3 voix furent acquises au projet, 3 voix lui furent défavorables, quant au septième membre il s'abstint ! Aux termes du Droit parlementaire le projet était repoussé ! Avertis de ce fait notre collègue Me Bouquier et moi, accompagnés de l'honorable M. Cluzel, député des Hautes-Alpes, rapporteur du projet, nous nous rendîmes au ministère de la Justice à l'effet d'obtenir un nouvel examen dudit projet par la Commission de législation Civile avant la séparation des Chambres car nous étions en mars 1928. Malgré toutes les promesses faites ce nouvel examen n'eût pas lieu et le projet devenait caduc par suite de la fin de la législature.

Sur nos pressantes démarches le Gouvernement a saisi de nouveau la Chambre des Députés le 21 Juin 1928 d'un projet de loi qui donnerait satisfaction aux justiciables de l'arrondissement.

Nous vous demandons instamment de vouloir bien émettre un vœu ferme et catégorique en faveur du vote de ce projet. Nous demandons à tous les Parlementaires des Basses-Alpes sans distinction d'opinion : à MM. Honnorat, sénateur, Stern, Gardiol et Baron, députés, ici présents et à M. Perchot, sénateur, par la voie de la presse puisqu'il n'appartient pas à notre Assemblée, d'unir tous leurs efforts pour faire cesser l'injustice criante dont sont victimes les citoyens de l'arrondissement de Sisteron.

Nous demandons en outre à M. le Préfet dont le dévouement à la cause de nos populations est bien connu, de se joindre à nous pour mettre un terme à une situation vraiment scandaleuse.

Nous vous demandons de bien vouloir émettre le vœu suivant :

Le Conseil Général renouvelle les vœux déjà émis par lui en avril 27, en Septembre 27 et en Mai 28, demandant qu'il soit mis fin à la situation déplorable faite aux justiciables du ressort de

© VILLE DE SISTERON

ancien Tribunal de Sisteron du fait qu'il n'existe aucun avoué en exercice ayant compétence dans ce ressort.

Et prenant acte de la réponse faite par M. le Ministre de la Justice à la date du 7 Juillet 1928 et de l'indication par lui donnée qu'un projet de loi a été déposé le 21 Juin dernier ayant pour objet de remédier à cette situation.

Regrettant que ce projet n'ait pas été voté au cours de la dernière session des Chambres,

Demande instamment qu'il soit porté sans retard à l'ordre du jour faisant observer que la situation à laquelle il est demandé qu'il soit mis un terme n'est en aucune façon la conséquence de la Réforme judiciaire résultant du décret du 3 Septembre 1926.

M. Michel, Président. — Le Conseil Général est unanime à voter le vœu soumis à sa délibération et je félicite M. Galici de la façon nette, claire et précise avec laquelle il a exposé les justes doléances des justiciables de l'arrondissement de Sisteron.

M. le Préfet. — Le Conseil Général et l'auteur du vœu, M. Galici, peuvent être assurés que j'emploierai tous mes efforts pour que satisfaction leur soit donnée. Je leur promets que j'irai moi-même porter le vœu à M. le Ministre.

M. Galici. — Je ne saurais trop vous remercier, M. le Prefet, de votre zèle et de votre dévouement à la cause de nos populations.

Le vœu dont il s'agit a été voté à l'unanimité.

Nous reproduisons ci-dessous le magnifique discours prononcé par M. Bourrat le distingué préfet des B-A, au Conseil Général, en réponse à celui prononcé par M. de Courtois, président.

Discours de M. Ch. Bourrat

Préfet des Basses-Alpes

Messieurs,

Les souhaits de bienvenue si cordiale que M. le Président d'âge et M. le Président du Conseil Général ont bien voulu m'adresser au nom de votre assemblée font naître dans mon cœur un sentiment de profonde et sincère gratitude et me créent l'impérieux devoir de me montrer digne de la confiance que dès mon entrée en fonctions vous m'avez témoignée.

Appelé par le Gouvernement de la République à administrer le département des Basses-Alpes dont le ciel lumineux et le caractère si accueillant de ses populations me font apprécier tous les jours davantage la grandeur de ma tâche et l'honneur qui m'est échu, je vous apporte avec mes sentiments de fidélité aux traditions républicaines ma très loyale et très entière collaboration.

Servir avec la pensée que l'Administration doit être égale et juste envers les citoyens, travailler hardiment au développement et à la prospérité économique, favoriser les initiatives que réprésentent l'aménagement de vos montagnes et de vos chutes, l'amélioration du réseau routier, la restauration de l'habitat, la diffusion de l'hygiène dans les campagnes, tels seront ma préoccupation et mon constant souci. Au dépeuplement et à l'émigration qui nous appauvrissent, opposons notre inlassable effort de développement touristique et industriel, source de richesse.

Avec l'aide et l'appui précieux de mes collaborateurs administratifs, du personnel dévoué de la Préfecture et des sous-Préfectures, des Chefs de service, des Maires et des Municipalités auxquels j'adresse ici un cordial hommage, m'inspirant de tous vos besoins, cherchant à mieux les connaître pour les réaliser, je n'ai qu'une ambition, qu'un seul désir, mériter l'estime confiante des Bas-Alpins, de tous leurs représentants unis dans un même amour pour leur petite Patrie et pour la République une et indivisible.

Sisteronnais ! Attention !

Le lundi 5 Novembre courant s'ouvrira à la mairie de Sisteron l'enquête de commodo et incommodo sur le traité intervenu entre la ville de Sisteron et la société des Forces Motrices de la Durance.

Ce traité, on le sait, exonère la société de son obligation de construire l'usine du pont de Buech.

Si on oblige la société à construire l'usine, c'est la rénovation toute entière de la ville qui verra tomber rien que sous forme d'impôts dans les Caisses Municipales plus de 300.000 francs (trois cent mille) annuellement !

C'est le commerce de toute la localité qui bénéficiera du développement de la consommation résultante de l'afflux de la main-d'œuvre régionale, nationale ou étrangère.

C'est l'industrie qui trouvera dans la construction du canal et de l'usine (montant des travaux : 100 millions environ) l'emploi de son activité et de ses capitaux.

C'est l'agriculture qui trouvera l'écoulement de ses produits facilité et à des prix plus rémunérateurs par l'afflux d'étrangers.

C'est la Propriété Foncière qui verra ses immeubles délaissés reprendre une plus value par suite d'une population en surnombre.

C'est enfin la classe ouvrière qui est assurée d'avoir pendant plusieurs années de l'ouvrage à des taux intéressants.

Entrepreneurs de travaux publics, industriels, commerçants, agriculteurs, ouvriers et manœuvres, envoyez vos délégués à la Mairie ! Demandez leur que par des protestations vigoureuses, ils s'opposent à l'étranglement de notre cité !

Sisteronnais, c'est notre dernière planche de salut ! La loi met à notre disposition un moyen pour réparer la faute commise par nos dirigeants municipaux ; à nous de nous en servir !

Un groupe de Sisteronnais.

Appel aux Musiciens des Touristes des Alpes

Mardi dernier se réunissaient dans leur local habituel tous les musiciens appartenant aux Touristes des Alpes. Il s'agissait du renouvellement de la Commission administrative de cette société et d'entendre lecture de la gestion financière faite par le trésorier, gestion qui se solde par un excédent de recettes de 1100 francs environ. A l'issue de cette lecture MM. Reynaud, président et Donzion vice-président font connaître que atteints par la limite d'âge ils se retirent de la musique et prennent leur retraite.

Après avoir envisagé la situation créée par le départ de ces vétérants et des jeunes musiciens pour le régiment il a été décidé de renvoyer a mardi prochain 6 courant la nomination de la nouvelle Commission, il a été aussi envisagé les moyens devant permettre à la société musicale de prospèrer davantage, il est décidé également d'adresser un appel par la voix de la presse aux musiciens dissidents qui pour un motif quelconque ont cru devoir quitter le pupitre.

En effet, nous ne laisserons pas ignorer au public que les Touristes des Alpes ont besoin d'aide et de réconfort bien que leur situation actuelle ne soit ni critique ni désespérée, mais nous ne cachons pas qu'il faut apporter remède à leur mal de crainte qu'il ne s'aggrave.

Ce n'est pas au moment ou notre Sisteron que nous aimons tous, a subi les assauts furieux des décrets-lois, que sa prépondérance commerciale s'atténue, que sa postérité et son importance administrative s'envont peu à peu au souffle de l'indifférence des uns et des autres que nous devons nous renfermer dans notre « moi » ou dans notre « home » sans réagir et laisser dépérir notre Cité dont la prospérité d'antan faisait l'envie de nos voisins.

Les Sociétés, quel que soit leur but, sont les signes vivants de la prospérité d'une ville ; la musique surtout lui donne du relief, elle donne aux cérémonies le faste, l'ampleur et le cachet du succès ; elle est l'âme vibrante d'un peuple qui exulte d'enthousiasme à son passage, elle est l'âme d'un pays, elle la guérisseuse des maux, elle est l'école éducatrice et moralisatrice de la jeunesse, elle la retient au sol natal ou bien encore si cette jeunesse s'expatrie l'art musical lui ouvre des portes, lui procure des saines distractions et la fait rechercher par un milieu qui a pour lui l'intellect et la bienséance.

Devant toutes ces considérations, nous faisons un appel pressant aux musiciens dissidents, nous leur demandons de faire comme beaucoup ont déjà fait : passer l'éponge sur des frivolités, sur des froissements passagers, oublions ces mesquineries pour ne penser qu'au pays, faisons l'union musicale tout au moins, afin d'honorer nos devanciers, et nous mêmes,

A tous nous disons venez mardi prochain, en vous conviant nous faisons notre devoir, faites le vôtre en répondant à notre appel, portez aux Touristes des Alpes votre aide et votre talent, vous ferez œuvre de bon Sisteronnais.

Au nom de la musique à tous, je souhaite la bienvenue.

M.-Pascal Lieutier,
Trésorier des T.-d.-A.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Comité des Fêtes. — Le tirage de la tombola aura lieu irrévocablement demain dimanche à 21 heures sous le contrôle de M. le Maire et de M. Bertrand, huissier, dans la salle du Théâtre des Variétés, et suivi d'un Grand Bal.

Le prix d'entrée est fixé à 4 frs. donnant droit à un billet de la tombola.

Hyménée — Mercredi a été célébré le mariage de M Jules Antonin Bontoux avec Mademoiselle Annette Louise Paule Albert. Au cours du repas de noces, une collecte faite parmi les invités a produit la somme de 120 frs. qui, par les soins de la mairie a été répartie de la façon suivante : 60 frs. pour l'amélioration de l'ordinaire des hospitalisés de l'hopital de Sisteron et 60 frs. pour la Société des Mutilés.

Nos remerciements au nom des bénéficiaires et nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Dans notre prochain numéro nous donnerons la suite des travaux du Conseil Général auxquels notre représentant le citoyen Galici a pris une part des plus actives.

La Toussaint.

Jour de pluie et de deuils, jour sombre et de recueillement, jour de mélancolie et de regrets, telles ont été les fêtes de la Toussaint, mais malgré le temps maussade, les visites faites à notre cimetière ont comme les années précédentes, été très nombreuses ; le plus humble mausolée comme la plus belle parmi les belles tombes a eu la traditionnelle gerbe de fleurs, souvenirs touchants de ceux qui pleurent un être cher, ; c'est encore dans le campo-santo que les plus vives douleurs sont épanchées ; c'est là aussi que le souvenir est toujours vivace parce que ce jour est celui qui nous met en relation avec ceux qui nous furent chers et que nous pleurons toujours.

Remerciements.

A l'occasion des mariages qui on eu lieu cette semaine en notre ville entre, d'une part, Mademoiselle Jeanne Béraud et M. Chastan Noé, et, d'autre part, entre Mademoiselle Annette Paule Albert et M. Bontoux Jules, la somme de 45 francs pour les premiers et de 60 francs pour les seconds, produit d'une collecte faite à chacun des repas de noce, a été versé à la caisse de l'Amicale des Mutilés de Sisteron.

Le Conseil d'administration adresse ses bien sincères remerciements à leurs généreux donateurs et forme pour les jeunes époux les meilleurs vœux et souhaits de bonheur.

Foire - Après demain grande foire.

SISTERON-LYRIQUE

VARIETÉS - CINÉMA

Séances Samedi à 9 heures, Dimanche matinée à 3 h. 30,

Cette semaine grand gala musical et cinégraphique avec le précieux concours de l'

Orchestre symphonique de Digne (8 exécutants).

PARIS-ATTRACTIONS (15 minutes de Music-hall).

UN PRIX DE VERTU, *désopilant comique en 4 parties.*

Entr'acte : **FAUST**, grande sélection d'Opéra par l'orchestre.

MIREILLE du grand provençal F. Mistral

Très beau film réalisé dans notre belle provence sur les lieux mêmes où Mireille aima, souffrit et mourut.

La projection du film sera agrémenté par une adaptation musicale de l'opéra. Les amateurs de musique ne manquequeront pas l'occasion d'aller entendre une phalange de virtuoses qui attirera les amateurs de bonne musique de la région.

Le prix des places n'est pas changé.

CASINO - CINÉMA

Samedi 3, Dimanche 4, matinée, soirée

— Trois représentations de gala —

Mon curé chez les riches

le grand film français Aubert, interprété par Lucienne Legrand et Donatien, d'après le roman de Clément Vautel.

Une soirée de gala. - C'est celle que nous allons avoir le Lundi 5 Novembre au Grand Casino avec l'opérette **Mon cœur et mon fétiche** de Pic et Monta. Musique de Fred Mélé et Craven, chefs d'orchestre du Moulin Rouge de Paris. Tout le monde se rappelle de Dumaine et de l'opérette " Un brave garçon ". Cette année Dumaine a dépassé tout ce qu'il a présenté jusqu'à ce jour. Tout est réussi dans son nouveau spectacle comique, chants danses, costumes, décors.

Hâtez-vous d'aller retenir vos places car la location se fera nombreuse.

CONSERVEZ

la fraicheur de votre teint, et embellissez-le en employant **LA CREME ESTEREL** qui nourrit l'épiderme

Dépôt : **Pharmacie BLANC**
Rue de Provence — SISTERON —

© VILLE DE SISTERON

Lou Relogi de Peiruis des Aup
E me sei quatre loups

Au flamme félibre
doù Relogi de Peiruis mei,
gramaci e compliment
Maiano, lou vue Sétémbre dix-neuf-cent-dès.
F. MISTRAL.

Sieù lou viei mounument quiha sus lou frontau
D'un clouchié qu'a milo an, qu'a vist milo tampesto
Que gardoun quatre loup en rabeissen lu testo
Escoutent nuech e jour la voues de mei matau
Sieù lou cabudeù de la vido
Que fiuge e s'en vai tant rapido ! !

* * *

Aquèu que ma basti de sa roubusto man
A cieucla moun cadran à la modo roumano
Uno aguio d'acier lou frétent de sei bano
Fai trapia lou souleù de vuei au lendeman
E dempiei que de despartido
Ai vist dins ma courso rapido ! ! !

* * *

M'an basti li-a millo an sus la gleiso amoundaut
Davans lou viei clouchié au-dessus dei campano
Qu'anounçou chasque jour d'uno voues que trepano
A l'aubo lou travai, à la nue lou repau
Quand sus ièù l'aguio s'enclino
Ma voues subran l'ouro dindino ! ! !

* * *

En plen èr aplanta relucou l'ourisoun,
Au printems vieu poussa des aubres lei jitello
E la nue, pensatieu souto'n cèu plen d'estello
Espinchou dins l'oumbru lou clouchié d'Ouresoun
Soun cabudèu de loung Durenço
Me douno l'ouro de Prouvenço !!

* * *

Quand t'aubo a clareja sus lei couolo de Lus
Quand lou gau a canta, quiha sus la muraio
Vièu lo meinagie libre a la grand fouent que raio
Saluda lou sourèu quand souono l'angelus
Puis, parte en pourtent sus l'esquino
Soun carnè plein, me soun eisino ! !

* * *

La tuoino, lou cat-fer, la machouoto, la serp,
L'aiglo, lou duganèa, qu'atiro la fruchaio
Souortoun quand ven la nue des asclo dei muraio
E me fan en passent soun lugubre councert,
Au jour quand l'aubo luse et plouro
Per s'estrama li dounou l'ouro ! !

* * *

Quand la nivo encagna, d'avalo de Tourdau,
Quand sa voues enrabia dins les glari me tanco
Qu'un vent descadena coupo e chaplo lei branco,
Que lo vei lou cèu negre au grand fue des niau
Dins ieu tout a la tremoulino
Fin qu'a mei loup que fan la mino ! !

* * *

Lou printems, en venent, adus dins lou terrau
Lei perfum de sei flour autant bello que raro
Que mei loup pensatieu brafoun a pleno marro
Lei ressoun de ma voues repetoun à Tourdau
Dins-dan, merci briso divino.....
E l'aguio sempre camino ! ! !

* * *

O ! Cabudèu mei fraire aunourent nouostei Aups
Eme fierta gardent l'amour de la Prouvenço
De Mistral que li-a du sa bèuta, sa jouvenço
E la gloire que briho a soun frount immourtau,
Que nouostei voues grando chabenço
Creidon pertout : Vivo Prouvenço !

BERARD Henri,
Poéte Provençal, Titulaire de la " Lavande d'Honneur",
Officier de l'Instruction Publique.

Le cabinet dentaire de M. Silvy (situé Traverse de la Place) est ouvert les Samedi, Dimanche matin et Lundi.

On demande bonne ménagère 40 à 50 ans pour s'occuper intérieur villa et petit jardinage pour habiter à l'année Châteauneuf-Val-St-Donat.
Ecrire à M. MOURACHON N., 40, Rue Danremont, Paris.

A VENDRE
MOTO 4 HP.
Marque Terrot, en bon état.
S'adresser à Mme Veuve BONNET, **Vins**, *Rue Droite*, SISTERON.

Dr AUDIBERT-ROUSSET
33, Boulevard Philipon - Marseille
nez, gorge, oreille, larynx
chirurgie de la Tête et du Cou
Consultation : **4 novembre** *de 8 h. à midi (Hôpital Sisteron)*

Art Dentaire Moderne
Maladies de la bouche et des dents
E. CASAGRANDE
Dentiste
Médaillé de la Reconnaissance Française et Italienne
10 — Place de l'Horloge — 10
SISTERON — (Basses-Alpes)
Appareils or et caoutchouc
Dentiers fixes sans palais
Couronnes et **Bridges**, etc.
— *Prix modérés* —
Le jeudi, cabinet ouvert à Saint-Auban

Transports - Sable - Gravier
Vente de Fumier
Bois de Chauffage scié ou non
PRIX MODÉRÉS
S'adresser
Joseph ANDINE
7 - Rue de Provence - **SISTERON**

CAFES TORRÉFIÉS
Napoléon QUILICI
SALON (B-d-R) demande partout même dans villages **représentants** (hommes ou dames). Gros bénéfices.

CONSEIL A SUIVRE
Dans toutes les affections des bronches et des poumons accompagnées d'essoufflement, d'oppression, d'expectoration opiniâtre, la Poudre Louis Legras réussit merveilleusement. En moins d'une minute, elle calme les crises d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, la toux des bronchites chroniques, les suites de pleurésie et d'influenza, et guérit guérit progressivement.
Une boite est expédiée contre mandat de 4 francs (impôt-compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri IV, à Paris.

Félix **DUPERRON**
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
Etudes,
Plans,
Devis,
Métrés,
Expertises,
Bornages.
Avenue Gambetta (Route de Nice)
DIGNE — Téléphone 97

En vente à la Librairie Pascal Lieutier.

BANQUE DES ALPES
(Société Anonyme au Capital de 5 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT
Siège Social à Gap, Rue Carnot
Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron. Briançon**
BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) VEYNES (Jeudi) L'ARGENTIERE (samedi)
Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-forts.

PORCS CASTEL Elevage VIERZON (Cher)
A vendre toute l'année directement sans intermédiaire, l'expédie franco de port et emballage, mortalité de route à ma charge. Porcelet, depuis 50 fr. la pièce. DES PORCS DE 1er CHOIX. — Demandez-moi mes prix pour toutes catégories. Ecrivez-moi.

Cycles - Motos
PEUGEOT, MAGNAT-DEBON
ALCYON, MONET et GOYON
Voir les derniers modèles chez l'agent Charles FERAUD, Sisteron (à coté de la Poste)

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
Réparations d'Autos, Motos, Tracteurs
— Ancien Garage Conchy —
Paul ALBERT
Avenue de la Gare, SISTERON (Basses-Alpes)

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle R. C. Gap N° 1468
Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

Location d'Automobiles
les taxis : JEAN GALVEZ
sont les mieux suspendus et les meilleur marché au kilomètre, adressez-vous
12, **Rue de Provence, SISTERON**
—o— ***TELEPHONE 2.*** —o—

Location d'Automobiles
-:- *Voitures fermées et confortables* -:-
TAXI - ALIBERT
CAFE DES ALLIES
Téléphone 3. *SISTERON.*

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

les Automobiles CITROËN SONT :

simples-robustes-économiques-bon marché

COMPAREZ LES PRIX ! !

Une conduite intérieure CITROEN cataloguée 25.600 frs. est livrée avec éclairage et démarages électriques, dispositif d'éclairage "Code" avertisseurs de ville et de route, essuie glace automatique ; montre, compteur kilométrique, indicateur du niveau d'essence, freins sur les 4 roues avec *Servo-frein* filtres à air, à huile et à essence, thermomètre de radiateur, miroir rétroviseur, peinture émail avec filets, garnitures intérieures, premier choix, sièges ajustables à volonté, outillage complet, 5 roues garnies, enjoliveurs de roues, etc., etc.

Demandez des renseignements sur la FAMILIALE 6 places 9 cv. et sur la conduite intérieure demi-luxe à 22.600 francs.

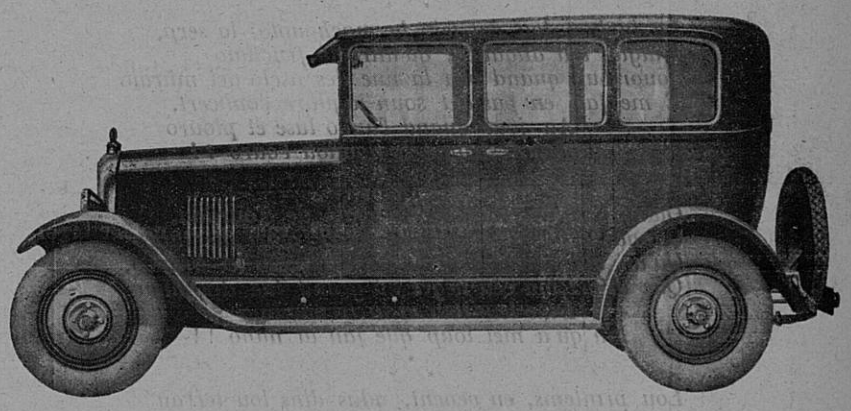

atelier Mécanique de réparations

AVEC OUTILLAGE PERFFCTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place IMMEDIATE par presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON